



La majoration pour la vie autonome



Facile à lire et à comprendre



La majoration pour la vie autonome est une somme d'argent.

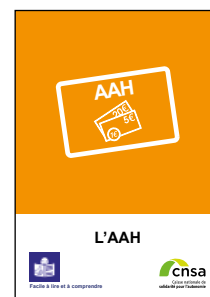
Cette somme d'argent
c'est 100 euros environ.



Cette somme d'argent est donnée en plus de l'AAH.

L'AAH est l'allocation aux adultes handicapés.

Pour en savoir plus
lisez la fiche
L'AAH.



La majoration pour la vie autonome
aide à payer les dépenses
de la vie quotidienne
quand vous vivez dans un logement indépendant.



Par exemple,
les courses et les factures.



Vous avez un logement indépendant
quand vous ne dépendez pas de quelqu'un.

Vous avez un logement indépendant
quand vous ne vivez pas :



- chez vos parents
- chez des membres de votre famille
- chez des amis
- dans un établissement, par exemple un foyer.

Avant on donnait en plus de l'AAH :

- soit le complément de ressources
- soit la majoration pour la vie autonome.

Maintenant vous pouvez seulement avoir la majoration pour la vie autonome en plus de l'AAH.

Si vous avez déjà le complément de ressources vous pouvez le garder.

Pour en savoir plus
lisez la fiche sur
Le complément de ressources.



Vous n'avez pas à demander la majoration pour la vie autonome.

C'est automatique.

La MDPH informe la CAF ou la MSA
que vous demandez la majoration pour la vie autonome.

Ensuite, c'est la CAF ou la MSA
qui donne ou qui refuse la majoration pour la vie autonome.

La CAF
est la caisse d'allocations familiales.



La MSA
est la mutualité sociale agricole.



La MDPH est la maison départementale
des personnes handicapées.

Vous faites les demandes liées à votre handicap
à la MDPH du département où vous habitez.



Qui peut avoir la majoration pour la vie autonome ?

Pour avoir la majoration pour la vie autonome vous devez avoir :

- l'AAH à 900 €
- ou l'AAH en plus de votre retraite.



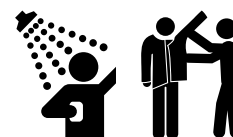
Vous devez aussi avoir :

- un taux d'incapacité de plus de 80 %.

Le taux d'incapacité mesure vos difficultés dans la vie à cause de votre handicap.

Vous pouvez avoir un taux d'incapacité de plus de 80 % si vous avez besoin d'aide tout le temps.

Par exemple, si vous avez besoin d'aide pour vous laver ou vous habiller.



Pour avoir la majoration pour la vie autonome vous devez aussi :

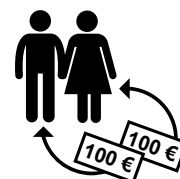
- ne pas avoir de salaire
- avoir un logement indépendant
- avoir une aide au logement.



L'aide au logement est une somme d'argent pour aider à payer le logement.

Les 2 personnes d'un couple peuvent avoir la majoration pour la vie autonome.

Chaque personne a l'argent de la majoration pour la vie autonome.

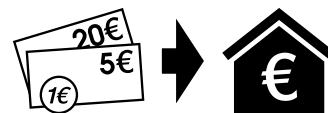


Pour combien de temps avez-vous la majoration pour la vie autonome ?

Vous avez la majoration pour la vie autonome tant que votre situation reste la même.

Comment la majoration pour la vie autonome vous est-elle donnée ?

Vous avez l'argent
de la majoration pour la vie autonome
tous les mois sur votre compte en banque.



La CAF ou la MSA si c'est votre caisse de sécurité sociale
vous donnent cet argent.

La CAF
est la caisse d'allocations familiales.



La MSA
est la mutualité sociale agricole.



Cette fiche est écrite en facile à lire et à comprendre.
Le facile à lire et à comprendre est une méthode
qui rend les informations accessibles à tous.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.
Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu

Cette fiche a été réalisée avec Elisabeth Bachelot, Louis Jurine,
William May, Béatrice Picard et Béatrice Santarelli.

Fiche mise à jour en juillet 2020.